



CONTRAT DE REMISAGE HIVERNAL 2021-2022 – page 1

Nom: _____ No de lot : _____

Courriel: _____ Téléphone : _____

Je, soussigné, désire entreposer les items suivants dans la salle communautaire de l'Association des propriétaires du Camping Lac Vert (APCLV) pour la période d'entreposage du **9 octobre 2021 au 30 avril 2022**. En cas de non réclamation à la date de sortie, je consens à payer des frais d'administration de 25\$ supplémentaires aux frais de location.

Au moment de l'entreposage, je recevrai une facture personnalisée par courriel et j'acquitterai le montant complet de l'entreposage des items décrits ci-bas, soit _____ \$ dans les délais prescrits.

Je dégage l'APCLV et ses représentants de tout dommage pouvant être causé à mes biens au cours de la période d'entreposage et ce, quelle qu'en soit la cause.

Je déclare que les biens m'appartiennent, j'ai conservé mes assurances personnelles pour les biens entreposés et leur valeur s'estime à _____ \$.

Biens entreposés- description	Valeur approximative	Montant du service

Signature du propriétaire

Responsable APCLV



CONTRAT DE REMISAGE HIVERNAL 2021 – page 2

Prix d'entreposage

Types de biens	Montant
Automobile	13\$/ pied linéaire
Bateau 20' ou moins	210\$
Bateau 21' ou plus	265\$
Motocyclette cylindrée	150\$
Véhicule tout terrain	150\$
Biens personnels, tables, chaises, etc.	8\$ / pied carré

Conditions d'entreposage

- Seuls les propriétaires de terrains de l'APCLV ont droit d'entreposer leurs biens dans la salle communautaire, ci-après appelée 'entrepôt hivernal'.
- L'entrepôt hivernal du camping n'étant pas chauffé pendant la saison froide, le propriétaire doit s'assurer qu'il n'y a pas de produit pouvant causer de dommage par le gel.
- Il est interdit d'entreposer ou de laisser dans les articles entreposés toute matière comestible, des liquides pouvant geler, des cylindres de propane, de l'essence en conteneur, de l'acide à batterie ou toute autre matière semblable.
- Il est interdit de faire des travaux mécaniques ou préparatoires au remisage à l'intérieur de la salle communautaire—entrepôt et la préparation des biens doit être faite au préalable.
- Le propriétaire doit fournir et installer une couverture de plancher absorbante sous tous les véhicules moteur afin de protéger le plancher contre les fuites d'huile.
- Pour le remisage des biens personnels tels tables de jardin, chaises, balançoires, bicyclettes, etc., le propriétaire doit fournir et installer une bâche sous ses biens.
- Le propriétaire doit avoir de l'assurance personnelle sur ses biens.

Dates d'entreposage

L'entreposage des articles aura lieu le **9 octobre 2021**. Après cette date, l'entrepôt sera cadenassé et personne n'y aura accès pour aucune raison, et ce, sans exception.

Le retrait des articles de l'entrepôt aura lieu le **30 avril 2022**. Tous les items seront sortis de l'entrepôt à cette date; si le propriétaire n'est pas en mesure de récupérer ses biens à la date indiquée, les items/équipements en question seront stationnés à l'extérieur de la salle communautaire et des frais d'administration de 25\$ seront facturés pour récupérer leurs biens.

Mode de paiement

La totalité du montant est payable dans les 30 jours suivant la facturation personnalisée suite à l'entreposage des articles. Puisque l'entrepôt est cadenassé et inaccessible après l'entreposage, aucun remboursement ne peut être effectué.